

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE du 5 juin 2019

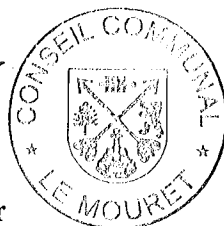
à la Halle de Gymnastique

COMMUNE LE MOURET :

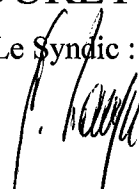
Le secrétaire :



Laurent Tercier



Le Syndic :



Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2018 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet, www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Projet d'école

- 2.1 Présentation du projet d'école par le bureau d'architecture Oeschger Schermesser à Zürich, lauréat du concours
- 2.2 Rapport du Conseil communal
- 2.3 Impact financier du projet

3. Modification du budget des investissements 2019

Le message du Conseil communal sur la modification du budget des investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

3.1 Ecole – crédit supplémentaire pour la commande d'un projet définitif

4. Comptes 2018

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

5. Désignation de l'organe de révision

6. Information

7. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Eric L'Eplattenier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Denis Murith	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux comptes 2018.

M. Le Syndic souhaite une bienvenue particulière à Mme Schermesser et M. Oeschger du bureau d'architecture, lauréat du concours, ainsi qu'à M. Chappuis, qui assurera la direction des travaux

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2018, les comptes d'investissements 2018, le bilan 2018, les annexes au bilan 2018, la modification du budget des investissements 2019.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs : M. Werner Halter
M. André Vaucher
M. Roger Marthe
M. Patrick Cotting
M. Nicolas Clément
Mme Sabrina Vonlanthen

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 122

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 4

Personnes aptes à voter : 118

Majorité absolue : 60

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée :

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2018 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Projet d'école

2.1. Présentation du projet d'école par le bureau d'architecture Oeschger Schermesser, lauréat du concours

M. Le Syndic passe la parole à Mme Schermesser pour la présentation du projet d'école.

Mme Schermesser remercie l'assemblée pour l'intérêt porté au projet d'école et passe à la présentation du projet.

M. Le Syndic remercie Mme Schermesser pour l'excellente présentation et ouvre la discussion.

M. Georges Brulhart demande s'il y a 2 sorties au rez-de-chaussée, pour des raisons de sécurité, au cas où un incendie surviendrait ?

Mme Schermesser répond qu'il y a une sortie au niveau du rez-de-chaussée et une autre sortie au niveau du sous-sol. Un concept d'évacuation est en cours d'étude avec 2 chemins de fuite.

Mme Marie De Martignac demande combien le nouveau bâtiment pourra accueillir d'élèves au total ?

Mme Schermesser répond qu'il y a 8 classes d'école primaire et 4 classes d'école enfantine, soit environ 300 élèves.

Mme Nicole Vial demande si une projection a été faite en fonction des terrains encore à bâtir sur notre commune et du nombre d'enfants susceptibles d'arriver durant les prochaines années ?

M. Le Syndic répond que des projections ont été effectuées pour le plateau du Mouret et présentées en assemblée communale. Des études ont été faites au niveau du district, surtout pour les besoins en cycle d'orientation. Il ressort qu'il n'est pas prévu la construction d'un cycle d'orientation sur le plateau du Mouret. Le conseil communal a également fait une étude sur la démographie de notre commune et il en ressort que l'évolution des élèves sera normalement stable.

M. Nicolas Kolly constate que dans le projet, il y a de nombreux locaux annexes dans la nouvelle école ce qui est étonnant étant donné l'affectation de l'ancienne école. Ceci engendre des coûts supplémentaires. L'argument de dire que tous les élèves seront ou seraient dans la même école pour en bénéficier ne tient pas puisque l'école de Zénauva restera en fonction. De plus, il aurait été souhaitable que les anciennes classes de Praroman soient utilisées pour faire baisser les coûts du projet. Il trouve dommage que le nouveau bâtiment ne soit pas construit en bois. Il estime que le bois qui est proposé dans le projet est simplement du faire valoir. Étant propriétaire de forêts, nous aurions pu construire un bâtiment totalement en bois. De plus, plusieurs entreprises dans la commune travaillent parfaitement le bois. M. Nicolas Kolly pense que la commune a raté le coche sur ce dossier.

M. Le Syndic répond tout d'abord que pour élaborer le programme du concours, nous avons établi un programme des locaux dont nous avons besoin. L'architecte a dû se conformer à ce programme des locaux. Le projet répond parfaitement au programme établi et l'architecte a choisi d'utiliser l'ancienne école pour tous les locaux et salles annexes et d'installer toutes les salles de classes dans le nouveau bâtiment.

M. René Vonlanthen demande si l'architecte a fait un photomontage de l'impact du nouveau bâtiment dans le paysage.

Mme Schermesser répond que malheureusement elle n'a pas d'autre image à présenter.

Mme Anne-Elisabeth Vonlanthen demande où sera l'accueil extrascolaire.

Mme Schermesser répond qu'au début du concours, l'accueil extra scolaire était prévu au rez-de-chaussée de l'ancienne école, en relation directe avec la cour de récréation. Elle étudie la possibilité de le mettre au rez-de-chaussée de la nouvelle école. Des discussions auront encore lieu avec le service de la jeunesse.

M. Le Syndic remercie Mme Schermesser pour sa présentation.

M. Le Syndic salue la présence de M. Guisolan, journaliste à La Liberté.

2.2. Rapport du Conseil communal

M. Le Syndic donne lecture du rapport du Conseil communal.

Tables des matières

1. Modification loi scolaires
2. Premières réflexions
3. Modification convention de fusion
4. Crédit d'étude pour concours d'architecture
5. Réflexion de l'assemblée communale
6. Proposition du conseil communal
7. Suite du projet : crédit d'étude

1 *Modification de la loi scolaire*

En 2009, le canton de Fribourg a modifié sa loi scolaire en introduisant une deuxième année d'école enfantine obligatoire. Dès la modification de la loi, le conseil communal a réfléchi à l'introduction de cette deuxième année d'école enfantine. A plusieurs reprises, nous avons informé l'assemblée communale de cette situation.

La commission scolaire a interpellé le conseil communal en invoquant un réel manque de locaux. Pour exemple, certains cours d'appui se donnent dans les corridors. La commission scolaire nous a rendu attentif au fait que les moyens didactiques et pédagogiques de l'enseignement deviennent de plus en plus pointus et qu'une mise en conformité des classes était nécessaire, afin de répondre au règlement de la loi scolaire.

Le conseil communal a mis en place un groupe de travail, en collaboration avec la commission scolaire et les besoins ont été évalués au mieux pour les années à venir.

Suite à ce long travail de réflexion et au vu des incidences que cela allait impliquer, le conseil communal n'avait plus d'autre choix que de mettre en place des containers provisoires aménagés en salles de classe pour la rentrée 2013.

Maintenir nos quatre écoles, abandonner nos quatre écoles pour un nouveau site unique, agrandir une école, laquelle, où, ...toutes ces réflexions ont été étudiées lors d'une journée au vert, à l'extérieur de la commune.

Mûrement réfléchi, la solution choisie implique la fermeture de l'école d'Essert ainsi que celle de Bonnefontaine, le maintien de l'école de Zénauva et de Praroman et l'agrandissement par une nouvelle construction en contrebas de l'école de Praroman.

2 *Première réflexion*

Le conseil communal a constaté que nous avons un réel besoin de locaux pour notre commune.

Une grande partie de nos locaux ne sont plus ou pas adaptés aux normes en vigueur (81 m² pour les classes primaires et 96 m² pour les classes enfantines).

De nos jours, nous parlons d'école en mouvement. L'enseignement actuel utilise la motricité, voire l'activité physique, comme moyen d'apprentissage qui repose sur trois principes :

- principes anthropologiques: le mouvement, constante fondamentale chez l'homme;
- principes physiologiques: le mouvement permet d'optimiser des processus cérébraux et sociaux, par exemple en associant travail intellectuel et tâches motrices. L'école d'aujourd'hui repose principalement sur ce principe. Les enfants et surtout les petits (EE/1P/2P) apprennent par le mouvement !
- principes didactiques: le mouvement permet d'introduire un rythme. Exemple: rythmer l'apprentissage par de brèves séquences motrices, afin de garder l'élève constamment en éveil.

Malheureusement, c'est une pratique que nous avons beaucoup de mal à mettre en place, étant donné la dimension de nos classes actuelles.

De plus, la problématique de nos bâtiments actuels se situe également au niveau du manque de locaux. Dans nos bâtiments scolaires, les cours d'appuis se donnent actuellement dans les corridors ou les vestiaires (Zénauva, Essert) voire parfois dans une cuisine. Actuellement, les écoles enfantines doivent prendre le bus (coût) pour se rendre à Bonnefontaine pour le cours de rythmique.

Les rendez-vous pour la logopédie, la psychomotricité et la psychologie scolaire se donnent à l'extérieur des bâtiments scolaires d'où un déplacement des enfants le plus souvent pendant les cours. A noter également, que pour Essert, les maîtresses n'ont pas de locaux adaptés pour le rangement. Elles possèdent un garage où le matériel est entreposé. Ces garages sont humides et endommagent le matériel et les objets, quand ceux-ci ne sont pas rongés par les souris...

En mars 2010, le peuple fribourgeois votait le concordat Harmos, visant à l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Dans ce concordat, il est fait mention d'un enseignement vertical; ceci voulant dire, par cycle, soit : 1^{er} cycle 1H, « 2H, 3H et 4 H, deuxième cycle : 5H, 6H, 7H, 8H , afin d'obtenir une collaboration entre les différents degrés.

La volonté de mieux tenir compte de ce qui se travaille dans les degrés précédents et subséquents est de plus en plus présente, que ce soit entre enseignants mais également pour les élèves, qui peuvent travailler entre différents degrés, par exemple pour des projets de lecture ou pour construire des activités de groupes en mélangeant deux classes.

Nous ne pouvons plus isoler des classes alors que nous sommes dans l'ère de la collaboration, de l'échange interclasses, tout ceci, au profit des apprentissages de nos enfants.

Aujourd'hui, pour se rencontrer, les classes doivent utiliser le bus scolaire, ce qui engendre non seulement des frais conséquents mais aussi une organisation compliquée avec un bus déjà très occupé par les divers déplacements extrascolaires (gym, piscine, patinoire...). Les échanges sont donc malheureusement rares et cette problématique est une barrière de plus au travail de la verticalité, à l'apprentissage coopératif, à l'aide mutuelle ou encore à la collaboration.

Comme vous le comprendrez, l'enseignement a énormément évolué tant sur le plan pédagogique que sur les moyens technologiques d'apprentissage et vise au bien-être de nos enfants et de leur épanouissement intellectuel, créatif, physique et psychique.

Le besoin de locaux supplémentaires se fait sentir et actuellement il n'y a plus aucune possibilité sur les sites actuels, sans devoir procéder à des transformations importantes.
Faut-il réellement conserver 4 écoles ?

3 *Modification convention de fusion*

Après la pesée de tous les intérêts, la position du conseil était claire, à savoir proposer à l'assemblée communale la fermeture des écoles d'Essert et de Bonnefontaine.

L'école d'Essert n'a que deux salles de classe, celle de Bonnefontaine une seule.

La réflexion sur le site unique a été abandonnée en raison de son coût. Le maintien du site de Zénauva se basait sur le fait qu'il comporte 4 salles de classes et que les communes de l'ancien cercle scolaire avaient investi un montant de Fr. 900'000.- pour son agrandissement.

En 2006 déjà, une étude de nos 4 bâtiments scolaires avait été réalisée. Par la suite le représentant de la DICS avait lui aussi visité nos bâtiments. Les conclusions étaient que nous devons, dans le futur, travailler avec deux sites scolaires, ces bâtiments sont construits pour l'enseignement et non pas pour un autre usage

Lors de l'assemblée communale de 2012, la convention de fusion a été modifiée, au lieu de 4 sites scolaires, l'assemblée avait décidé d'inscrire dans cette convention que seuls deux sites devaient être maintenus ; le budget concernant la pose provisoire de containers pour l'école enfantine a été accepté.

4 *Crédit d'étude pour concours d'architecture*

Lors de l'assemblée communale de 2013, celle-ci a voté un crédit de Fr. 450'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la transformation de l'école de Praroman et la construction d'un nouveau bâtiment en contre-bas de l'école de Praroman.

Le processus complet de réalisation d'un bâtiment public se déroule en plusieurs étapes : la première concerne l'établissement d'un projet, la deuxième consiste à la préparation de l'exécution, la dernière est la phase d'exécution.

Durant les années 2017 et 2018, le concours d'architecture a été établi.

A ce stade, il était clair que la Commune Le Mouret avait décidé, afin de répondre à ses besoins futurs, de transformer et d'agrandir l'école de Praroman. Ce projet s'inscrit dans le processus de réorganisation du cercle scolaire qui prévoit la fermeture de deux écoles (Bonfontaine et Essert), l'abandon du pavillon provisoire abritant les classes enfantines, le maintien en exploitation de l'école de Zénauva qui abrite 4 classes primaires, et la transformation et l'agrandissement de l'école de Praroman. C'était l'objet du présent concours. L'opportunité était saisie d'élargir la réflexion, dans le cadre du concours d'architecture, au niveau de la requalification des espaces publics environnants de l'école, en y apportant des aménagements extérieurs de qualité.

La Commune, par l'intermédiaire du concours d'architecture, souhaitait trouver une solution optimale à la problématique de la transformation et de l'agrandissement de l'école de Praroman.

Le Maître de l'ouvrage attendait des réponses à haute valeur architecturale afin de requalifier le site actuel, tout en maintenant la lecture du bâtiment actuel ainsi que la topographie du terrain.

Le projet devra prendre en compte le développement du programme scolaire, composé de 8 salles de classe primaire, 4 salles enfantines, une bibliothèque, des locaux d'accueil extrascolaire ainsi que de tous les locaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du site.

Le bâtiment actuel de l'école, datant de 1906, a une valeur de recensement B, et est soumis à la catégorie 2 des mesures de protection émise par le Service des biens culturels. Sa protection s'étend ainsi à l'enveloppe du bâtiment (façades et toiture), à la structure porteuse intérieure de la construction, aux éléments décoratifs des façades, à l'organisation générale des espaces intérieurs et aux éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent cette organisation.

Le bâtiment scolaire existant allant rester en exploitation, le projet doit prendre en compte un développement permettant de construire dans un premier temps l'agrandissement, puis de transformer le bâtiment existant dans un deuxième temps. L'affectation du bâtiment existant peut être complètement revue pour autant que cela n'engendre pas de frais disproportionnés. Les aménagements extérieurs de l'école sont à réorganiser en prenant en compte une zone élargie intégrée dans le périmètre du concours. Des propositions relatives à la problématique de la prise en charge des élèves par les bus scolaires doivent être faites. Finalement un réaménagement des places de stationnement pour véhicules, nécessaires au fonctionnement des activités du village, est à proposer.

Le sentier qui relie la place de l'Eglise à la route des Russilles, et qui assure la desserte véhicules de quelques parcelles privées depuis la place de l'Eglise, est à valoriser comme axe de mobilité douce.

Le bâtiment abritant les WC publics, sur la parcelle RF 1233, peut être maintenu ou relocalisé dans le cadre du projet. Ces WC sont utilisés lors d'offices à l'église ainsi que lors de manifestations publiques du village.

Le projet d'agrandissement doit respecter le label Minergie P. Le nouveau bâtiment sera également raccordé au chauffage à distance (CAD) qui alimente déjà l'école actuelle en énergie.

Avec le bureau d'architecture organisateur du concours, le conseil communal a validé le règlement du concours, document comportant 18 pages.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé aux différents tours d'élimination ainsi qu'au classement en se basant sur les critères d'appréciation évoqués dans le règlement, à savoir :

- Le concept général,
- La qualité des aménagements extérieurs et paysagers,
- La prise en compte des qualités patrimoniales de l'école et du site,
- L'économie du sol.
- La qualité architecturale et fonctionnelle,
- La pertinence de l'utilisation du bois dans le projet,
- L'économie du projet,
- Le respect du programme,
- La qualité du système structurel,
- Le développement durable.

A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet du nouveau bâtiment:

Préciser le traitement et la matérialisation de la 5^{ème} façade.

Prendre en compte l'aspect phonique dans les zones de circulation intérieure.

Développer les aménagements extérieurs situés devant l'entrée des classes enfantines

Améliorer la proposition d'accès indépendant à l'abri PC.

Préciser l'arborisation proposée en fonction des aménagements extérieurs et de leurs utilisations.

Optimiser l'utilisation du bois dans la construction

Le conseil communal a été heureux de l'appel très favorable qu'a reçu notre appel au concours; en effet:

- un grand nombre de projets nous ont été transmis, 62
- le concours a pris une tournure internationale, puisque 4 projets nous sont venus de l'étranger
- les solutions étaient toutes d'une grande qualité architecturale

le jury a ainsi eu un grand éventail de solutions, ce qui lui a permis d'affiner ses critères de choix et de s'assurer que le projet lauréat correspondait exactement aux attentes définies par les utilisateurs, dans le cadre défini par la DICS, tout en garantissant de hautes qualités en ce qui concerne les considérations architecturales, les enjeux patrimoniaux et le traitement de l'espace public.

Organiser un concours et aboutir avec 62 projets est une réussite complète pour le conseil communal. Grâce à ces 62 projets, nous sommes confortés sur le choix du gagnant du concours. Choisir sur 62 projets nous oblige à croire que, sur l'éventail des possibilités démontrées, le projet gagnant est le plus méritant car nous avons le choix.

Un simple calcul devrait être cité : c'est environ Fr. 2 mio 170 mille francs qui ont été offerts à la commune en comptant l'ensemble des travaux de tous les bureaux qui ont participé au concours.

A 6 reprises, du 23 août au 1er septembre 2018, nous avons exposé les projets à la salle de l'ancien restaurant à Bonnefontaine à l'attention de la population. Les visites ont été bien suivies et la quasi-totalité des discussions étaient très positives et enthousiastes.

5 Réflexion de l'assemblée communale

Lors de l'assemblée communale du budget 2019 en décembre dernier, celle-ci a accepté d'acheter le terrain en contre-bas de l'école de Praroman.

Lors de la discussion, plusieurs idées ont émergé notamment sur le bien-fondé d'agrandir l'école de Praroman.

En début d'année, le conseil communal a repris toutes ces propositions et les a, à nouveau, analysées.

Après la pesée des intérêts de chaque proposition, le conseil communal pense que le meilleur projet est celui qu'il propose et que l'assemblée communale a, par deux reprises, accepté son avancement, à savoir ne garder plus que deux écoles et construire à Praroman en organisant un concours d'architecture.

Les idées émises lors de la dernière assemblée apportent les commentaires suivants :

Essert

Il est vrai qu'à l'école d'Essert, une parcelle de 1700 m² en zone d'intérêt général existe. Un agrandissement sur le site d'Essert serait contraire à la volonté de l'assemblée communale qui a décidé de modifier la convention de fusion en fermant cette école et en assurant ainsi le bon fonctionnement de l'enseignement scolaire.

Bonnefontaine

Le bâtiment de l'école de Bonnefontaine comprend :

Au sous-sol

- 1 salle occupée par l'école maternelle, Les Robinsons
- 1 salle mise à disposition du chœur-mixte et pour des cours de danse notamment.

Au rez-de-chaussée

- 1 salle aménagée à disposition de la psychomotricienne.

1^{er} étage

- 2 appartements en location

Aujourd'hui, ce bâtiment n'est plus conçu pour de la scolarité.

Garder l'école de Bonnefontaine, c'est à nouveau un site supplémentaire, c'est contraire à l'enseignement d'aujourd'hui, ce qu'on appelle l'échange de compétence.

Avant l'ouverture du pavillon au centre sportif, il y avait 2 classes enfantines.

Zénauva

L'école de Zénauva a 4 classes, un agrandissement a eu lieu au début des années 2000. Le site ne permet plus l'extension de cette école. Il faudrait acquérir du terrain, le mettre en zone, la démarche prendrait plusieurs années ; à Praroman, le terrain est prêt.

La solution de raser le bâtiment de l'ancienne école et d'en construire un nouveau n'est pas envisageable. La situation géographique de cette école ne permet pas d'augmenter le nombre d'élèves, les bâtiments se trouvant entre la route communale et le ruisseau. De plus, il y aurait un nombre insuffisant de places de parc. Investir et agrandir le site de Zénauva signifierait que l'on n'entreprend rien à Praroman alors que le terrain est disponible tant pour une construction, une place de récréation et des places de parc.

Centre sportif

Nous avons installé au centre sportif des containers provisoires dès l'entrée de la deuxième année d'école infantine. Aujourd'hui, c'est un site supplémentaire. L'école actuelle fonctionne donc sur 4 sites, Praroman, Essert, Zénauva, Centre sportif. L'assemblée communale avait choisi un futur à deux sites.

La parcelle où il y a le petit terrain de foot représente 4'500 m². Construire un bâtiment avec quelques classes sur cette parcelle serait possible, mais pas pour un site unique. De plus, un accès pour les véhicules devrait aussi être créé. Il faut aussi tenir compte qu'actuellement il n'y a pas d'accès pour un véhicule lourd. Le terrain d'entraînement, ou petit terrain, est nécessaire au bon fonctionnement du club de foot qui l'utilise pour les entraînements lorsque le terrain principal est trop mouillé par exemple. Beaucoup d'enfants et même d'adultes s'y défoulent le week-end, ce terrain doit subsister. Ce petit terrain est fort utilisé, notamment lors de grandes manifestations organisées par différentes sociétés. Faire usage de ce terrain pour construire une école serait un non-sens, il est indispensable de le garder.

Sur le site, il n'y a pas d'autre terrain disponible, aucun terrain n'est actuellement en zone, le propriétaire voisin ne souhaite pas pour l'instant changer l'affectation de son pré.

Futur des bâtiments d'Essert et Bonnefontaine

Concernant l'école d'Essert, lors de la modification de la convention de fusion, les habitants d'Essert ont demandé que ce bâtiment ne soit pas vendu mais qu'il reste aux mains de la commune. Une activité dans ce bâtiment contribue à un maintien d'une vie villageoise. Le conseil communal souhaiterait y installer la crèche. Actuellement la crèche loue un appartement dans la cure de Praroman.

L'école de Bonnefontaine serait maintenue en l'état et mise à disposition des sociétés, du chœur mixte de Bonnefontaine et des cours de danse notamment.

Le restaurant de Bonnefontaine étant fermé, la salle au sous-sol de l'école serait appréciée pour servir des collations après des offices à l'église, le cimetière, faut-il le rappeler, est propriété de la commune.

6 Proposition du conseil communal

Avec les nouveaux projets « maintien et développement de la qualité à l'école fribourgeoise », il est demandé aux enseignants de travailler en équipe « pédagogique » et dans la verticalité, c'est-à-dire de la 1H à la 11H. Le fait d'avoir plusieurs sites disséminés dans la commune, ne permet pas les échanges de compétence entre les élèves (les grands aident les petits) et les enseignants. C'est également plus compliqué lors de sorties. L'école a changé : les enseignants et les élèves ne sont plus confinés dans leurs classes. Les normes ne sont pas respectées ni à Essert, ni à Bonnefontaine.

Avec ce projet, les services de logopédie, psychologie et psychomotricité viennent dans les locaux de Praroman. Ces personnes sont des ressources pour l'établissement, en étant sur place et en cas de problème, ces services peuvent intervenir directement.

Une vingtaine de personnes gravitent tous les jours, sans compter les enseignants, autour des écoles (cathé, services auxiliaires (SLPP), enseignantes spécialisées, intervenants du service de l'enseignement obligatoire, collaborateur pédagogique, unité mobile, médiation scolaire, FLS (français langue seconde, pour les enfants allophones).

Dans le projet initial, l'accueil extra-scolaire n'avait pas été retenu. Il est maintenant proposé au rez-de-chaussée. Dans le projet initial, il n'y avait pas d'espace d'accueil, pas de bureau pour la RE ni pour la secrétaire. Pas d'espace de rangement, d'économat, etc...

Les 4 classes demandées en 2013 correspondaient au besoin de l'époque. Il faut savoir que nous avons ouvert une classe supplémentaire et que dans le projet actuel, nous avons prévu 2 classes supplémentaires au cas où....

Les effectifs ne se comptent plus comme avant (à partir d'un certain nombre d'élèves par classe on dédoublait). Actuellement, on prend en compte le nombre total d'élèves pour l'établissement. Donc juste impossible avec les effectifs actuels. Les classes à tous niveaux (comme dans l'ancien temps) ne peuvent plus se faire.

7 Suite du projet : crédit d'étude

La pesée des intérêts de toutes les possibilités émises lors de la dernière assemblée communale a convaincu le Conseil communal que l'endroit ainsi que le projet étaient la solution au futur de notre école.

Le Conseil communal a décidé de poursuivre l'étude de ce projet en rencontrant l'architecte. Les discussions se sont concentrées à nouveau sur le programme des locaux et sur le montant à investir.

Selon le calcul fait par l'organisateur du concours qui se base sur les plans du projet, l'estimation du coût total se monte à Fr. 13.5 mio. Le Conseil communal souhaite réduire le coût global du projet.

A ce stade, il n'est pas possible de réduire ce coût sans faire des études précises.

Le crédit d'étude que nous vous demandons d'accepter ce soir permettra d'obtenir un projet précis, sur mesure, avec un coût correct qui sera ensuite confirmé par le devis général.

Le crédit d'étude doit permettre à l'architecte de nous faire des variantes pour que l'ancien bâtiment demande le moins d'intervention possible tout en répondant aux normes et aux réels besoins du maître d'ouvrage.

Plusieurs variantes concernant l'ancien bâtiment ont déjà été discutées avec le Conseil communal. La variante la plus légère a été retenue, l'estimation sommaire pour le coût global est ainsi de Fr. 12'067'000.-

Le crédit demandé ce soir doit permettre la poursuite de l'étude du projet, à savoir la phase d'avant-projet, le projet de l'ouvrage et la préparation du dossier pour la mise à l'enquête.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du point 2.3

2.2. Impact financier du projet

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée de l'impact financier du projet. Il présente tout d'abord l'investissement total du projet qui se monte à Fr. 12'485'000.-- qui englobe :

- achat du terrain pour Fr. 140'000.--
- étude préliminaire et tous les frais relatifs au concours pour Fr. 275'000.--,
- construction pour Fr. 11'315'000.--. Ce montant regroupe les postes suivants : travaux préparatoires pour Fr. 300'000.--, la construction du bâtiment pour Fr. 9'754'000.-- basée sur une estimation sommaire au prix de Fr. 830.-- par m³, équipement d'exploitation pour Fr. 137'000.--, aménagement extérieur pour Fr. 700'000.--, frais divers pour Fr. 421'000.--
- rafraîchissement du bâtiment existant pour Fr. 185'000.--
- mobilier et multimédia pour Fr. 570'000.--

M. Eric L'Eplattenier précise qu'il s'agit d'une estimation et que nous sommes à un devis de construction à plus ou moins 25 %. A ce stade du projet, il s'agit d'une estimation normale car nous n'avons pas de devis par CFC. Le crédit d'étude va nous permettre d'affiner ces chiffres.

M. Eric L'Eplattenier passe ensuite le financement possible pour la nouvelle école. Nous retrouvons le montant total de Fr. 12'485'000.-- qui est réparti de la façon suivante :

- fonds propres en cash pour un montant de Fr. 1'275'000.--
- fonds pour la protection civile pour un montant de Fr. 600'000.-- qui sera dévolu uniquement aux places de protection civile qui seront construites dans ce projet.
- subvention cantonale pour un montant de Fr. 500'000.-- uniquement basé sur la construction de la nouvelle école et non sur le rafraîchissement de l'ancienne école.
- vente d'immeubles pour Fr. 1'500'000.--. Nous avons 2 objets : d'une part la ferme des Troncs à Bonnefontaine et une parcelle qui se trouve derrière le café du Pafuet.
- emprunt pour le solde d'un montant de Fr. 8'610'000.--.

M. Eric L'Eplattenier informe l'assemblée des charges financières supplémentaires qui découlent de ce projet et se montent à Fr. 555'000.--. La répartition est la suivante :

- intérêts sur emprunt pour Fr. 130'000.--.
- amortissement obligatoire de 3% pour Fr. 375'000.--
- frais de fonctionnement pour Fr. 50'000.-- (chauffage, conciergerie, etc.)

M. Eric L'Eplattenier explique ensuite l'impact financier en terme d'augmentation d'impôt. La base de calcul est le budget 2019 qui bouclait avec un déficit de Fr. 190'000.--. A cela, nous ajoutons les charges supplémentaires de Fr. 555'000.--, ce qui a pour conséquence d'avoir un déficit de Fr. 745'000.--, soit un excédent de charge de 5.21 %. Or, selon la loi sur les communes, nous ne pouvons présenter un déficit au-delà de 5 %. Nous devrions donc augmenter les impôts. L'augmentation prévisible du taux d'imposition serait de 6 ct. Avec cette augmentation d'impôt, le déficit résiduel serait de Fr. 231'400.--, toujours basé sur le budget 2019.

M. Eric L'Eplattenier constate que ce n'est pas un budget équilibré, mais qui est acceptable et supportable pour la commune. De plus, avec la construction de nouveaux immeubles sur notre territoire, il est souhaitable que les revenus fiscaux augmentent.

M. Pierre-Alain Maridor constate que le 25 avril 2013, le projet d'école proposé par le conseil communal était de Fr. 6 mio avec une augmentation d'impôt de 6 ct à 7 ct. Le projet présenté ce soir est de Fr. 12 mio et l'augmentation prévue est de 6 ct. Selon lui, il y a un problème dans les calculs.

M. Eric L'Eplattenier estime que non. Il s'est écoulé 6 ans entre les 2 projets et les rentrées fiscales sont supérieures en 2018 qu'en 2013. Il rappelle que la commune a, chaque année, dégagé des bénéfices. La quasi-totalité des investissements de ces dernières années ont été financés par le cash de la commune alors que nous n'avions pas besoin de recourir à des emprunts. De plus, le projet n'est plus du tout le même.

M. Roger Marthe demande la parole

Une école, une nouvelle école sur le plateau du Mouret, il faut, il faudra. Cependant, quant on analyse, avec un minimum d'attention, le projet d'école que vous nous soumettez ce soir, on s'aperçoit rapidement qu'il y a comme un empêchement. En effet, si je fais la comparaison avec un budget familial moyen, on se trouverait dans la situation où, un père de famille qui a commandé un Ferrari 488 GTB, se trouve totalement ahuri lorsque le garagiste, à la livraison, lui communique le prix du véhicule (Fr. 250'000 - 300'000). Là, il se rend compte qu'avec son salaire de prolétaire "qu'il y a comme un problème".

J'ai l'impression en ce moment, que le Conseil communal se trouve dans la même situation. Vous avez commandé une Ferrari et vous vous posez aujourd'hui la question de son financement.

Que s'est-il passé pour en arriver là ???

Première errance: le prix concours : vous avez argumenté qu'il était absolument nécessaire et que celui-ci garantirait la meilleure école pour nos chères petites têtes blondes. Et bien non, ce prix - concours n'était pas du tout nécessaire et aurait déjà, à lui seul, épargné une dépense inutile de Fr. 300'000.- à la Commune Le Mouret. Pour preuve, la commune de Romont qui a un projet d'école devisé à 30 millions y a renoncé. Comme quoi !!! Bon, ils auront certainement une école pourrie. Après, je n'ai pas contrôlé le classement des élèves de Romont dans le cadre de l'enquête PISA !!

Pourquoi vouloir à chaque fois réinventer la roue. Je crois qu'il y a actuellement plusieurs écoles construites, notamment dans le canton de Fribourg, la plupart remplissent à satisfaction le cahier des charges actuel. On aurait pu par exemple visiter certaines de ces écoles, et prendre l'une ou l'autre comme base de travail.

Deuxième errance: Pour un projet d'une telle envergure, on parle quand même de 12 millions de francs. Il eut été à mon avis, judicieux d'analyser toutes les variantes, ou d'autres variantes possibles. Il semblerait en tout cas qu'une alternative a été formulée à l'époque et proposée au Conseil communal par une entreprise de la région. Ce projet faisait état d'une école réalisée par une entreprise générale et louée à la commune (20/25 ans). Avantage non négligeable, pas soumis aux marchés publics. Utilisation des ressources locales (bois par exemple) au lieu de matériaux de provenance lointaine et coûteuse, notamment en CO2. Acheter local et consommer local (terme et thème très tendances de nos jours pour lutter contre le réchauffement de la planète bleue. Deux écoles ont été réalisées dans le canton de Vaud et une sur Genève. Dans tous les cas de figure, il y aurait eu la possibilité de pouvoir comparer les coûts de construction.

Troisième errance: ne pas fixer de limites aux concourants. Les honoraires d'architectes étant basés sur un pourcentage des coûts de construction, on comprend aisément leur intérêt à présenter un projet dispendieux. Pour rappel, le montant de Fr. 450'000.- demandé pour l'étude et le concours était en relation avec un coût total de Fr. 6'562'500.- (assemblée du 25 avril 2013). Les calculs faits par le ministre des finances de l'époque avec les montants que je viens de citer, tablaient déjà sur une augmentation du taux d'impôts de 6 à 7 points. La situation présente fait état d'un coût de Fr. 12 millions (selon vos dires) qui pourraient tout aussi bien être FR. 15 millions (+/- 25 %). En général, c'est plutôt + que -. On peut prendre l'exemple du pont de la Poya (devisé à FR. 130 millions pour un coût final de Fr. 211 millions) soit + 62%. Route de contournement de Bulle A189, devisée à Fr. 210 millions, coût final Fr. 289 millions, soit + 37%.

Par conséquent, il faut être honnête avec les contribuables de cette commune. Le coût final sera plausiblement plus proche des 15 millions que des 9 millions. En terme de chiffres, une augmentation de 9% voire 10% d'impôts est non seulement réaliste mais plus que probable. Plus embêtant, il est bien dommage que la commission financière n'en ait pas parlé ainsi que la capacité de financement de la commune pour les 20 prochaines années ? Au vu de l'endettement programmé de la commune et du taux d'impôts futur, la capacité de financement de la commune Le Mouret pour de futur(s) projet(s) sera = à 0. Des investissements pour des rénovations de routes, réfections de collecteurs etc., il faudra quand même. Conséquence, augmentation supplémentaire du taux d'impôts. Une nouvelle école est certes nécessaire mais pour ce projet PHARAONIQUE, j'ai des doutes.

Dernier point: Fr. 15 millions pour un total de 14 classes d'école, ça nous fait 1,07 million pour une classe d'environ 80 m². Pour cette modique somme de 1,07 million on peut s'offrir: 4 Ferrari 488GTB - ou une luxueuse villa de 9 pièces et 305 m² habitable. Il est encore temps de revoir la copie. Merci de votre attention.

M. Le Syndic remercie M. Marthe pour son intervention, mais ne va pas répondre point par point, car les réponses ont été données dans le message du Conseil communal. M. Le Syndic revient effectivement sur le point d'augmentation d'impôt. En 2012, feu Gérald Clerc avait effectivement parlé d'une augmentation de 6 à 7 ct pour un projet de 6 mios. Aujourd'hui, nous sommes toujours à 6 ct pour un projet de 12 mios. Cela prouve bien que notre commune a subi une croissance et est devenue plus grande et qu'elle n'est pas bloquée pour faire des investissements dans le futur.

M. Nicolas Kolly remercie le Conseil communal pour son excellente présentation. Par contre, il estime qu'il y a un point qui n'est pas correct, c'est de dire que nous devons faire 2 sites car l'assemblée communale a décidé de modifier la convention de fusion en faisant 2 sites. Il est vrai que la décision a été prise, par contre, selon lui c'était pour le vote des pavillons au centre sportif. La question qui avait été posée en assemblée était : est-ce que vous êtes d'accord de modifier la convention de fusion pour faire 2 sites en fonction de Praroman. Il estime que ce n'est pas correct de se raccrocher à ce point de vue, car si la question suivante avait été posée : est-ce que nous maintenons l'école d'Essert et profitons du terrain qui est à côté, la décision de l'assemblée n'aurait pas été la même.

M. Le Syndic répond que le rapport du Conseil communal est tiré des procès-verbaux des différentes assemblées communales. Le Conseil communal avait proposé de fermer Essert et Bonnefontaine dans le but de n'avoir que 2 sites scolaires.

Mme Christiane Castella Schwarzen fait remarquer que cela fait maintenant ans que nous réfléchissons pour la construction d'un bâtiment scolaire pour les enfants de notre commune. Après maintes réflexions en assemblée communale, notamment celle du mois de décembre 2018 qui a permis aux citoyens de s'exprimer, c'était l'occasion pour le conseil d'apprendre les questions et d'y apporter les réponses. Elle précise qu'elle a obtenu les réponses qui la convainquent, tant en termes de projet, d'intégration dans le site et de coût. Le coût de Fr. 830.00/m³ n'est pas du luxe, mais est dans les normes pour un tel projet. Elle encourage l'assemblée de soutenir le projet, qui doit être amené à évoluer, ce qui est le but du crédit d'étude. Une réflexion plus approfondie doit être menée sur l'intégration du projet dans le site. Elle remercie le Conseil communal et l'architecte pour le travail effectué.

Mme Marie de Martignac rejoint les arguments de Mme Christiane Castella Schwarzen et précise que depuis quelques années, les enfants de l'école enfantine sont dans des pavillons provisoires.

M. Sébastien Dousse demande si nous avons des garanties au sujet des ventes de la ferme des Troncs et du terrain à bâtir, puisque nous les inscrivons dans le plan financier. A ce jour, rien n'est sûr que cela se réalise.

M. Le Syndic répond que le terrain au Pafuet est en zone à bâtir et que nous avons reçu une offre il y a 2 ans. En ce qui concerne la ferme des Troncs, l'estimation est de Fr. 520'000.-- et nous avons reçu 2 offres qui n'ont malheureusement pas abouti. M. Armand Dousse suit le dossier et un couple est vivement intéressé.

M. Jacques Vial rappelle à l'assemblée que nous sommes présents ce soir pour voter un crédit supplémentaire et non pas une augmentation d'impôt.

M. Le Syndic précise qu'il y aura encore plusieurs étapes. Ce soir, le Conseil communal a besoin d'un crédit supplémentaire pour avancer dans le projet. Ensuite, le conseil communal, en cas d'accord ce soir, viendra devant l'assemblée avec un crédit de construction. La demande de hausse d'impôt interviendra pour 2023, soit après la construction et la mise en fonction du bâtiment à savoir pour la rentrée scolaire 2022-2023.

M. Roger Marthe constate que si nous acceptons le crédit d'étude, l'assemblée communale confirme sa volonté d'aller de l'avant avec ce projet. Il estime que nous avons déjà dépensé Fr. 280'000.00, qui serait perdu à jamais si nous arrêtons le projet. Mais ne serait-il pas mieux d'oublier ce projet et de repartir à zéro avec un projet moins dispendieux, plus à la hauteur de nos possibilités de financement. Nous n'avons pas besoin de 14-15 classes, mais de beaucoup moins.

M. Roger Marthe souhaite que le vote se fasse à bulletin secret.

M. Le Syndic répond que nous ne sommes pas dans des dimensions pharaoniques ; on a juste dit que nous avons besoins de 2 salles de classes supplémentaires. Nous construisons 12 salles de classes (8 primaires et 4 enfantines). M. Le Syndic pense également que l'assemblée pourrait reprocher au Conseil communal de ne pas avoir prévu de salles supplémentaires, raison pour laquelle il y a 2 classes de réserves.

M. Frédéric Gendre est papa d'enfants qui fréquentent les pavillons scolaires et il estime qu'il faut aller de l'avant et de ne pas tout reprendre à zéro.

Mme Sabrina Deladerrière constate que cela fait depuis 2013 que les containers sont provisoires et se pose les questions suivantes : jusqu'à quand ils seront provisoires, d'une part, et d'autre part est-ce légal de faire durer des containers provisoires ?

M. Le Syndic répond que les pavillons actuels seront provisoires jusqu'à la construction de la nouvelle école.

M. Michaël Vogt fait remarquer que nous discutons ce soir d'un crédit supplémentaire et non d'une augmentation d'impôt. Il précise qu'en 2013, le choix du site a été validé par l'assemblée communale. De plus, si la croissance continue, le nombre de classes supplémentaires sera nécessaire.

M. Le Syndic remercie l'assemblée pour ces questions et propose de passer au point 3 du tractanda.

3. Modification du budget des investissements 2019

3.1 Ecole – crédit supplémentaire pour la commande d'un projet définitif

M. Le Syndic informe l'assemblée, comme expliqué jusqu'à maintenant, le crédit que nous vous demandons d'accepter permettra au bureau d'architecte de réfléchir sur des variantes à proposer afin de, si possible, diminuer le montant total à investir.

Le bureau d'architecte doit, à la demande du Conseil, discuter avec les instances cantonales afin de devoir investir le minimum dans l'ancien bâtiment tout en respectant le programme des locaux demandés.

Ce crédit doit permettre la poursuite de l'étude du projet, à savoir la phase d'avant-projet, le projet de l'ouvrage et la préparation du dossier pour la mise à l'enquête.

Pour cette phase, un crédit nécessaire de Fr. 720'000.- est demandé.

Sur le premier budget de Fr. 450'000.-, un montant de Fr. 272'977.50 a servi à l'organisation du concours ainsi qu'au concours lui-même, il nous reste un solde disponible de Fr. 177'022.50.--.

En déduisant le solde disponible du crédit nécessaire, le Conseil communal recommande d'accepter le crédit supplémentaire de Fr. 542'977.50, permettant la poursuite des travaux.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 542'977.50

Financement : par emprunts

Charge annuelle :

Amortissements Fr. 81'447.00

Intérêts Fr. 8'145.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Kolly, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Ecole- crédit supplémentaire pour la commande d'un projet définitif »

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour son rapport.

Lors de la séance du Conseil communal de hier soir, nous avons pris connaissance du rapport de la commission financière. Nous acceptons leur demande à savoir que le Conseil communal s'épaula d'un mandataire externe qui aura comme rôle le contrôle des coûts liés à la construction de cette nouvelle école.

Mesdames, Messieurs,

A Fribourg, nous pouvons être fiers de notre école, oui, elle jouit d'une très bonne réputation.

Notre école doit permettre à nos enfants de suivre un parcours scolaire harmonieux, de grandir et d'apprendre.

Maintenir et développer la qualité de l'école, c'est notre affaire à tous, c'est à nous également citoyens et citoyennes de la commune Le Mouret de garantir pour le futur une attractivité de notre commune

Pendant sa scolarité, l'élève développe des capacités transversales comme la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la réflexion et la pensée créatrice qui sont des outils pour la vie.

Pour que cette chance soit donnée à nos enfants, la loi scolaire a introduit la notion de qualité du climat scolaire. Un climat scolaire positif renvoie à la qualité de vie au sein de l'établissement, les élèves sont particulièrement sensibles au climat d'école

La façon dont ils le vivent a une influence démontrée sur leurs comportements, leur adaptation et le bon déroulement de leurs apprentissages. Le climat scolaire affecte également le moral et la motivation du corps enseignant, déteignant inévitablement sur la qualité de l'enseignement. L'efficacité d'un établissement se mesure, en grande partie, à la qualité de son climat. L'établissement doit pouvoir offrir aux élèves et aux adultes un milieu sécurisant et bénéfique afin que chacune et chacun puisse se dédier à la pratique de son métier d'élève ou d'enseignant

Les communes sont chargées d'organiser cette école et de veiller à son bon fonctionnement. Un bon climat scolaire dépend beaucoup du bien-être des personnes qui travaillent au sein des établissements. Dans le cadre de notre attribution (infrastructures, mobilier, équipements didactiques et informatiques, matériel scolaire, bibliothèque, financement d'activités extrascolaires, etc.), notre commune est à même de créer de bonnes conditions de travail et d'étude.

C'est pourquoi le conseil communal vous demande de poursuivre avec ce projet, conscient que nous avons besoin d'investir dans une école afin que Le Mouret reste une commune attractive.

M. Le Syndic demande à M. Roger Marthe s'il maintient sa proposition de vote à bulletin secret.

M. Roger Marthe souhaite maintenir sa proposition.

M. Le Syndic informe l'assemblée qu'il doit mettre au vote la proposition de vote à bulletin secret et que celle-ci doit être approuvée par le 1/5 des membres présents.

Avant de passer au vote, M. Le Syndic demande aux scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 131

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 5

Personnes aptes à voter : 126

Le 1/5 des membres correspond à : 26

M. Le Syndic met au vote la proposition de M. Roger Marthe, à savoir les personnes qui souhaitent un vote à bulletin secret.

M. Le Syndic constate que seulement 23 ont accepté la proposition de vote à bulletin secret. Celle-ci est donc refusée et nous allons voter à main levée.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic met au vote la modification du budget des investissements 2019 :**

3.1 Ecole – crédit supplémentaire pour la commande d'un projet définitif

Le montant de Fr. 542'977.50 est accepté à la majorité par 98 oui et 17 non

La modification du budget des investissements 2019 est acceptée. **M. le Syndic remercie**, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 4 - Comptes 2018

M. le Syndic passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2018

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 13'833'184.88
Total des produits	: Fr. 13'886'843.04
Excédent de produits	: Fr. 53'658.16

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2018.

Compte d'investissement 2018

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes d'investissement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes. Il présente également le tableau des investissements votés et non terminés au 31 décembre 2018.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 2'361'073.78
Total des produits	: Fr. 707'591.30
Excédent de charges	: Fr. 1'653'482.48

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2018 : Fr. 6'174'0711.26

Dans le fascicule sont également mentionnées les annexes au bilan. Les engagements hors bilan ne figurent pas dans nos comptes, car le statut juridique de gestion est au niveau des associations.

Engagements hors-bilan : Fr. 4'064'382.70

Aucune autre question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Nicolas Kolly**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Le Syndic remercie M. Nicolas Kolly pour la lecture du rapport de la commission financière ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

M. le Syndic propose de passer au vote.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale. Chaque année, lors du rapport final avec l'organe de révision, celui-ci relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Tractanda No 5 - Désignation de l'organe de révision

M. Le Syndic demande à M. Claude Brodard de se récuser. M. Claude Brodard a fait une offre par la fiduciaire Jordan SA.

M. le Syndic précise que l'assemblée communale désigne l'organe de révision. La commission financière émet une proposition. M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Kolly, Président de la commission financière.

M. Nicolas Kolly informe l'assemblée que le mandat de révision de la fiduciaire PKF Fiduciaire SA à Fribourg prendra fin avec la révision des comptes 2018. La commission financière a analysé 5 offres de service. Sur ces bases, la commission financière propose de nommer la fiduciaire Jordan SA à Fribourg pour la révision des comptes 2019-2020-2021.

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition de la commission financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire Jordan SA SA est désignée comme organe de révision à l'unanimité.

Tractanda No 6 - Information

M. Le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal n'a pas d'information à donner.

Tractanda No 7 - Divers

La parole n'est pas demandée

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** remercie M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

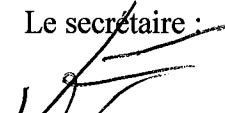
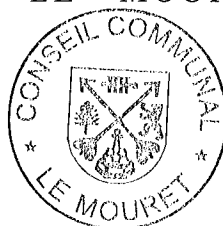
A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 22h26 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :


Laurent Tercier

Le Syndic :


Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière